

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 9 mars 1944.

Le Comité spécial de la sécurité sociale se réunit à 11 heures, sous la présidence de l'honorable Cyrus Macmillan.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte, messieurs. Ce matin, le ministre (l'hon. M. Mackenzie) présentera le rapport du Comité financier de l'assurance-santé.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'ai ici un rapport préparé par les membres du comité financier qui ont aidé le ministère au sujet de certaines dispositions financières du bill. Je tiens à ajouter qu'en préparant ce rapport, les membres du Comité ont exprimé leur propre opinion, et non celle du ministère ou des institutions qu'ils représentent. Ce Comité est formé des hommes les plus compétents que nous ayons à notre service.

Monsieur le président, avec votre permission je lirai ce rapport. Il n'est pas très long. Et ensuite, nous vous présenterons les membres du comité ou nous suivrons la procédure que vous nous indiquerez.

Conformément à la requête verbale formulée par le Dr J. J. Heagerty, le 9 février 1944, le comité a passé en revue les nombreuses subventions énumérées dans la Première Annexe du projet de loi fédéral d'assurance-santé, afin de recommander les montants spécifiques à inscrire vis-à-vis de chaque subvention.

Le Comité se rend compte que dans les premiers projets d'assurance-santé au Canada, on s'attendait à ce que le fédéral versât, à titre de quote-part pour l'établissement de l'assurance-santé, une somme d'environ \$20,000,000, de même qu'un montant, à titre de subventions spécifiques d'hygiène publique, d'à peu près \$7,000,000 dans le but d'aider les provinces à agrandir leurs services d'hygiène publique.

Dans l'exposé intitulé "Coûts approximatifs de l'assurance-santé", préparé par le Sous-comité étudiant le coût de l'assurance-santé, il était proposé de calculer la subvention fédérale pour l'assurance-santé comme partie fractionnaire des frais de fonctionnement, c'est-à-dire:

un neuvième, soit environ \$25,000,000;

un huitième, soit environ \$28,000,000;

un sixième, soit environ \$37,000,000;

et deux neuvièmes, soit environ \$50,000,000.

Dans le rapport intérimaire du comité financier de l'assurance-santé, présenté à l'honorable Ian Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, le 23 décembre 1943, le Comité recommandait un plan de financement de l'assurance-santé en vertu duquel le Dominion verserait environ \$100,000,000 comme sa part des dépenses, en plus d'assumer, pour le compte des provinces, la perception d'une somme additionnelle de \$50,000,000 (la portion de la contribution individuelle à l'assurance-santé devant être perçue par l'intermédiaire de la Division de l'impôt sur le revenu).

En présentant sa demande, le Dr Heagerty déclarait au président du Comité que les sous-ministres provinciaux de la Santé, réunis en conseil de salubrité